

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 24

Artikel: Mémoire présenté au concours de 1858 [suite]
Autor: Müller
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU CONCOURS DE 1857 PAR M. LE COMMANDANT MÜLLER,
INSTRUCTEUR-CHEF A ZURICH.

(Suite.¹)

La recrue devra charger et tirer quelquefois à genoux. On lui fera observer les fautes qu'elle aurait pu commettre en couchant en joue, en visant ou en tirant. Outre les 12 coups à tirer, la recrue devrait encore tirer 3 autres coups, *au moins*, en feux de peloton, de rangs et de file, avec le sac au dos.

La 21^e journée, de bon matin (3^e dimanche), on procède à la répartition de la troupe dans les bataillons, distribution des numéros de bataillon et échange des pompons. Après la soupe de midi, prise plus tôt que d'habitude, on pourrait utiliser le reste du jour jusqu'au soir à un exercice de marche, en profitant, lorsque l'occasion se présente (passage dans des bois, etc.), de faire le service de sûreté et tout ce qui y est relatif, puis dans la supposition de l'approche de l'ennemi, de changer la formation de marche en formation défensive ou de bataille, sans perdre de vue le maintien de la discipline en route et le service de l'arrière-garde.

L'ordre du jour subit quelques modifications à l'entrée de la 4^e semaine d'école.

L'instruction théorique des officiers, sous-officiers et soldats se limite à une leçon d'une heure avant la soupe du matin, qui se prendra à 7 heures au lieu de 6 h. Il reste néanmoins une heure entière, que les officiers emploient à des travaux par écrit, et les sous-officiers et recrues aux soins de propreté. L'instructeur en chef, pendant ce temps, instruira ou fera instruire les officiers qui se seront montrés faibles ou négligents. Cette heure peut également être utilisée quelquefois pour faire dresser par tous les officiers de courts rapports par écrit (rapports de chefs d'avant-garde ou de grands-gardes, etc.). Les sous-officiers, caporaux et recrues ayant encore besoin d'instruction, sont exercés pendant cette heure.

Il n'y aura plus de leçons de théorie en plein air entre les exercices pratiques du matin et du soir; dans des journées fort chaudes, il pourrait être accordé un repos d'une demi-heure après un exercice pratique de 2 heures. Chaque matin, avant la soupe, a lieu la distribution successive et par compagnie des objets destinés à compléter l'équipement (la capote de service et le grand uniforme², si on était dans le cas de l'utiliser encore pendant le reste du temps). L'après-midi, de 1 1/2 à 2 1/2, inspection des nouvelles pièces d'habillement de la compagnie par le commandant de l'école.

Les matinées des 22, 23, 24^{es} journées de l'école sont destinées exclusivement à l'école de bataillon, et les après-midi au service de troupes légères et de garde. Si dans ces exercices l'instructeur-chef prend le commandement pour l'exécution de manœuvres difficiles (tels que carrés, etc.), il ne doit le garder qu'aussi peu de

¹ Voir les numéros 16 et 21.

² Le mieux serait de prendre mesure à la recrue pendant l'école de cette pièce d'habillement, et de ne la lui remettre que le jour de son entrée pour le cours de répétition avec son bataillon.

temps possible, afin de fournir au commandant et au major les occasions de s'exercer, de s'affermir et de devenir indépendant.

Le 3^e jour d'exercice, dans l'école de bataillon, on distribue à chaque recrue 10 cartouches réglementaires, afin de leur donner l'image d'un combat simulé, de les accoutumer à faire attention au commandement malgré le feu des tirailleurs, et de les exercer, ce qui n'avait pas encore eu lieu, à exécuter des feux de bataillon.

Pour développer l'instruction militaire et pour la rapide formation des officiers, on emploie les après-midi à organiser des avant-postes dans divers endroits qui, vers la fin de l'exercice, sont attaqués par une division représentant l'ennemi (par exemple deux compagnies de chasseurs).

La 25^e journée est employée à un grand exercice de marche et de combat joints au service de sûreté en marche et au service de garde en campagne (cuisines en plein air). On distribuera des cartouches pour cet exercice. Il est précédé d'une reconnaissance du théâtre du combat, faite par les officiers d'état-major et par ceux des jeunes officiers qui, comme aspirants, ont reçu des leçons sur cette matière.

On leur fait faire soit des croquis de la contrée, soit des rapports sur la marche du combat (relations).

Le matin du 26^e jour d'école est destiné à une répétition de l'école du soldat, de celle de peloton et de compagnie (la première commandée par les plus jeunes officiers et les plus anciens sous-officiers, la seconde par les capitaines) ; l'après-midi, répétition de l'école de bataillon.

Le 27^e jour est destiné à la répétition générale de ce qu'on a appris pendant l'école. L'inspecteur fédéral pour le canton, qui probablement sera présent pendant les deux derniers jours de l'école pour l'inspecter, aura ainsi l'occasion d'examiner à fond les capacités et les connaissances de la troupe. — Il serait à désirer que le bataillon d'école manœuvrât non-seulement sur la place d'armes, mais encore sur le terrain, par exemple un après-midi, en formant des avant-postes, et autres, etc.

Au 28^e et dernier jour de l'école (4^{me} dimanche), de bon matin, ou après le service divin du matin, aura lieu l'inspection détaillée des objets d'armement, d'équipement et d'habillement, ainsi que du contenu des sacs. Ensuite, licenciement du bataillon d'école.

Comme conclusion de la solution de la 1^{re} partie de la question, nous résumons, comme suit, les prévisions et conditions moyennant lesquelles on peut former une recrue au service dans le minimum réglementaire de 28 jours :

1^o Centralisation de l'instruction et, si possible, casernement des recrues et école d'instruction pendant 28 jours consécutifs et sans interruption ;

2^o Les classes d'exercices seront de force moyenne, 12 hommes par exemple ;

3^o La troupe, dès le jour de son entrée, sera armée et équipée ;

4^o Alternative de l'instruction théorique et pratique, correspondant à une instruction avec ou sans fusil, et cela dans un temps très rapproché ;

5^o Les prescriptions sur l'exercice, contenues dans le règlement, n'ont pas toutes la même importance pour le soldat à former au service. Il y a donc des choses qui

exigent des exercices répétés, et d'autres qui ont moins d'importance. L'ordre du jour contient à cet égard les dispositions nécessaires ;

6° L'instruction doit avoir pour but de rendre le soldat indépendant, aussi tôt que possible. Pendant la 2^{me} moitié de l'école, les recrues seront privées de la surveillance spéciale des sous-instructeurs dans l'exécution des soins de propreté, tels que nettoyage des objets d'armement et d'équipement, paquetage des sacs et rouler les capotes, et il ne reste qu'à s'assurer s'ils ont acquis une routine suffisante dans cette branche du service ;

7° On devra mettre le plus grand soin à l'enseignement de la théorie et de la pratique du tir ;

8° Dans la seconde moitié de l'école, on habitue peu à peu la recrue à porter le sac garni.

Si nous croyons avoir fourni la preuve à tous ceux qui connaissent par expérience le degré moyen de disposition pratique de nos recrues, qu'il est possible, par les moyens indiqués, de former une recrue au service dans le minimum réglementaire de 28 jours, nous ne prétendons pas nous opposer au desir exprimé d'une plus longue durée de l'école de recrues. Cette mesure sera irrévocablement adoptée, dès que le projet d'un meilleur armement de l'infanterie se sera réalisé, attendu que le tir à la cible exigera, dès lors, bien plus de temps que celui qu'on a consacré jusqu'à présent à cette branche du service.

DEUXIÈME PARTIE.

« Quels moyens pourrait-on employer pour trouver à l'avenir, dans les écoles et les cours de répétition, plus de disposition pratique et plus de fermeté parmi les officiers et les sous-officiers ? »

Si les écoles et les cours de répétition, en ce qui concerne la disposition pratique et l'indépendance des officiers et sous-officiers, n'ont pas livré jusqu'à présent les résultats que l'on était en droit d'en attendre, malgré leur courte durée, nous trouverons parmi les causes de cette découverte fort peu réjouissante, en première ligne : la manière dont on instruit les cadres ainsi que les dispositions toutes particulières de la méthode d'instruction en usage pour ces derniers. Sous ce rapport on n'obtiendra jamais que de faibles résultats si l'on perd de vue, en fixant le mode d'instruction, que cette dernière ne doit être qu'un moyen et non un but à atteindre. Si l'on veut, du commencement à la fin de l'école ou du cours de répétition, et aussi bien dans les exercices pratiques que dans le service intérieur, si l'on veut tout faire faire par le personnel instructeur sans laisser aux officiers et aux sous-officiers l'occasion de se développer ; si, en faisant ainsi, on ne cherche qu'à obtenir un facile triomphe en faisant sur la place d'armes, devant l'inspecteur fédéral, des manœuvres de marionnettes, on n'obtiendra que des résultats insignifiants en fait de fermeté et de développement pratique des officiers et des sous-officiers.

Pour faire mieux, il faut que l'instruction considère sous son véritable jour sa propre position pendant les écoles et les cours de répétition ; il faut d'abord qu'elle se rende bien compte de la différence qui existe entre ces deux modes d'exercice.

L'école se compose d'officiers, de sous-officiers et caporaux nouvellement promus, qui, jusqu'à ce jour, se sont fait remarquer par leur manque de capacités. La troupe se compose de recrues qui viennent là pour se former au service militaire. C'est pourquoi les écoles durent plus longtemps que les cours de répétition, ces derniers n'ayant pour but que de répéter ce qu'on a appris. Enfin les cadres du bataillon d'école se composent d'officiers, de sous-officiers et de caporaux de *tous* les bataillons. C'est, comme nous l'avons déjà dit, une réunion de *divers degrés d'instruction militaire* et d'hommes qui, pour la plus grande partie, ne se connaissent pas entr'eux. Dans le cours de répétition, le cadre du bataillon entre au service avec une organisation plus solide. Il est à supposer que le commandant connaît jusqu'à un certain point les qualités militaires de ses officiers, et ceux-ci celles des sous-officiers et caporaux.

Il faut donc admettre que les instructeurs pendant l'école, soit pour le service intérieur, soit pour la pratique, doivent agir plus efficacement et plus hardiment que dans les cours de répétition. Mais pour des milices, une instruction militaire rationnelle, même dans les écoles, et encore plus dans les cours de répétition, cherchera précisément à réduire au minimum nécessaire l'intervention directe des instructeurs dans le service, afin de procurer aux officiers et sous-officiers de l'indépendance et l'occasion de se former.

Nous pensons avoir indiqué, dans la première partie de ce travail, en quoi consiste le minimum nécessaire auquel se limite l'instruction, et nous nous référerons, pour éviter des répétitions, à tout ce qui a été dit en général dans la 1^{re} partie.

On doit se rappeler que nous avons proposé d'abandonner tout le service intérieur au cadre appelé à l'école de recrues, et de lui offrir de même de fréquentes occasions de se former dans le commandement de la troupe. Nous limiterons nos observations sur les écoles de recrues qui ne durent pas 28 jours consécutifs, mais sur l'instruction d'arrondissement de 18-20 jours. (A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la guerre de la Russie contre la France sous le gouvernement de l'empereur Paul, en 1799, par MILLIUTIN. (Traduit du russe en allemand par Ch. Schmidt, lieutenant au 2^e régiment d'infanterie du prince royal de Bavière. 5 volumes, avec 49 cartes et plans.) — Munich. Joseph Lindauer, éditeur.

Cet ouvrage a eu un grand retentissement en Allemagne, car il apporte un jour nouveau sur toutes les opérations de la célèbre campagne de 1799. La guerre de cette époque-là a embrassé, on le sait, le triple théâtre de l'Italie, de la Suisse et de l'Allemagne méridionale, sans compter les diversions en Hollande, et a laissé de marquants souvenirs dans les annales des grandes batailles. La Trebbia, Novi, Zurich, Stockach ont leur place dans l'histoire. Nous avons, il y a deux ans, présenté à nos lecteurs un historique détaillé de la campagne de 1799 en Suisse. Cet exposé pourrait être avantageusement complété par les éclaircissements spéciaux que fournit l'écrit de M. Milliutin. Toute la partie ayant trait aux négociations et aux rivalités entre les Russes et les Autrichiens est, entre autres, mise à nu d'une manière com-